

Rapport du Groupe

« certification - diplômation »

*Projet d'une nouvelle architecture
des diplômes en travail social*

INTRODUCTION

Travailler sur une nouvelle architecture des diplômes en travail social c'est à la fois faire un pari et prendre un risque.

Le pari consiste à poser comme hypothèse de travail qu'il est possible de s'émanciper de l'existant en considérant que le système actuel n'est ni figé, ni abouti et que les certificateurs accepteront une contribution qui vise à aménager l'architecture actuelle.

Il s'agit d'essayer de résoudre plusieurs problèmes auxquels le secteur est confronté tout en prenant en compte les contraintes inhérentes à la complexité d'un tel système. Les problèmes sont ceux d'une faible lisibilité par tout un chacun, d'une complexification grandissante qui amène à ne plus pouvoir lire correctement le dispositif établi dans son ensemble sous peine d'y trouver des incohérences ou des illogismes, d'une construction en "millefeuilles" où les principes qui ont prévalu pour tel diplôme sont différents de tel autre avec une segmentation technique - construction du référentiel métier, puis du référentiel compétences et, enfin des référentiels formation et certification - qui ne rend plus compte de la dimension politique de chaque diplôme.

C'est à dire de sa capacité à s'insérer correctement dans un parcours diplômant répondant à la fois à l'attente du futur diplômé pour lui permettre d'exercer le métier souhaité et l'attente de l'employeur particulièrement sensible à l'employabilité et, à l'adaptabilité du professionnel ou futur professionnel aux contraintes de l'évolution des métiers.

Le risque vient de ce que ce travail n'a d'intérêt, d'existence possible que s'il y a une appropriation de cette proposition par les décideurs en matière de diplomation.

Ceux-ci sont multiples et diversifiés. Il s'agit aussi bien des certificateurs que sont les ministères concernés au niveau de l'Etat que des Conseils Régionaux, devenus acteurs incontournables des formations sanitaires et sociales et il s'agit aussi des employeurs publics et privés ; ces derniers organisés en branches professionnelles associant les syndicats employeurs et salariés dans un paritarisme dont la richesse ne peut effacer le besoin de consensus.

En proposant une alternative au système existant, l'UNAFORIS prend le risque de cristalliser l'ensemble des réticences des uns et des autres sur telle ou telle problématique - à titre d'exemple, la notion et la déclinaison de parcours commun de formation sont actuellement l'objet de débats de fond très denses dans le champ de la diplomation - favorisant une sorte de veto général.

L'UNAFORIS fait le pari de pouvoir être un acteur reconnu et responsable, force de proposition, mettant ses compétences au service de l'intervention sociale.

La proposition qui est faite par l'UNAFORIS correspond aux orientations actuelles que conduit l'Etat dans son souhait de faire évoluer les diplômes. C'est un système viable et opérationnel qui réorganise l'existant sans faire table rase.

I. Exposé des motifs

Les établissements de formation en travail social (EFTS) sont dans un positionnement qui articule plusieurs instances politico-administratives : l'Etat - Central (Direction Générale de la Cohésion Sociale -DGCS) et l'Etat local (Préfet – Direction Départementale de la Cohésion Sociale -DDCS) qui élabore, pilote et contrôle l'ensemble des diplômes de l'action sociale, et l'Etat - Collectivités territoriales (la Région en particulier) qui ont compétence pour mettre en œuvre, financer les formations sociales, les branches professionnelles, l'enseignement supérieur dont l'Université, mais aussi la société civile, celle-ci étant, en effet, une instance politico-administrative. L'Etat continue de porter sa fonction essentielle de régulation sociale pour le maintien de la cohésion sociale. C'est à lui qu'il appartient de définir les missions des opérateurs (notamment les travailleurs sociaux) à partir de politiques et de choix structurels. L'Etat central a gardé la responsabilité de la formation des travailleurs sociaux par la réglementation des formations et la certification. Aller dans le sens d'un retrait de cette responsabilité serait un très gros risque pour les formations sociales. Cela pourrait aller jusqu'à la fin des formations sociales, à la perte du sens de l'intervention sociale, si la définition du travail social et de ses missions étaient renvoyées au marché ou tout simplement aux « opérateurs » (établissements de formation, branches professionnelles) qui se doteraient d'une auto-légitimation. Il est impératif que les diplômes qualifiants soient définis par l'Etat, ce qui n'exclut pas la possibilité pour lui, de déléguer la certification des diplômes aux établissements de formation, comme c'est le cas pour les écoles d'ingénieurs.

Le constat est partagé, d'une massification de l'exclusion sociale depuis maintenant 30 ans. C'est ainsi que le secteur de l'insertion sociale a été créé à partir des années 80 avec des effets considérables. Les définitions du travail social des années 70 résistent pourtant.

Du côté de la formation professionnelle, la formation tout au long de la vie (FTLV) s'est imposée depuis 2002 ; pourquoi et comment cela se traduira-t-il pour nous ? La courbe d'existence qui se présente aujourd'hui, positionne la formation comme un temps nécessaire d'activité professionnelle tout au long de la vie. Dès lors, nous assistons à deux mouvements inverses. D'un côté, nous avons une concentration du temps de travail (moins de temps de travail humain pour une performance maxi) et, simultanément, un mouvement d'extension provoqué par de multiples fractures, périodes, de temps de formation. Ainsi, si seulement un tiers de l'existence est consacré à l'activité aujourd'hui, la formation deviendrait partie intégrante du dispositif de production, pour redonner place plus largement à la participation de tous au principe d'utilité sociale. Toute personne expérimenterait ainsi dans sa vie active des moments d'activité professionnelle très diversifiés et séquencés.

Sous cette perspective, nous voyons une alliance objective de l'Etat avec le secteur professionnel (réforme de la formation professionnelle), obligeant celui-ci à trouver les formes les plus adaptées pour sécuriser les parcours et les passages entre production et formation. Un cadrage social est en train de s'opérer qui soutiendra un maillage entre production et formation.

Il y a une évolution aboutissant à une demande sociale forte d'accompagner ces parcours. La problématique qu'elle entraîne peut se synthétiser ainsi :

- soit selon une pensée libérale, l'individu élabore lui-même son parcours, en fonction de son projet ;
- soit le système de formation se met en capacité de proposer des parcours fléchés, souples, mais construits à partir de passages obligés amenant à une reconnaissance sociale et statutaire (diplômes) et à un accompagnement valorisant les compétences particulières de chacun (réduisant ainsi les inégalités prédéterminées).

Cette évolution entraîne une deuxième demande forte de la part du « terrain » : celle de l'accompagnement massif des transformations structurelles, des changements auxquels sont confrontés les professionnels et les institutions.

Dans ce contexte, trois mouvements doivent être pris en compte si nous voulons que l'appareil de formation en travail social actuel conserve sa pertinence dans le paysage de la formation :

1. Un mouvement d'**harmonisation** européen irréversible et, de ce point de vue nous sommes aujourd'hui encore plus hors norme qu'avant la mise en œuvre du processus de Bologne. La norme sociale partagée dans les ECTS est profondément inscrite dans l'Education nationale et l'enseignement supérieur administrativement divisée en deux : l'infra bac et le supérieur organisé selon la norme internationale du processus de Bologne.
2. **Un mouvement de concentration** des structures en pôles. Ce phénomène ne s'accompagne pas de la destruction des établissements (universités - unités opérationnelles...), mais d'un regroupement, recouvrement plus précisément, de la gouvernance (pôles de recherche de l'enseignement supérieur -PRES-, pôles d'excellence, groupements de coopération, etc.) et de partenariats visibles (accords Grandes Ecoles-Universités).
3. **Un mouvement d'imbrication** des systèmes de formation liée à la FTLV, aux différents modes d'accès à la certification, qui a un impact sur la conception des diplômes et des dispositifs de formation.

Le modèle combiné se veut une réponse aux mouvements présentés.

S'appuyant sur l'existant tout en opérant sa modification et sa recombinaison, le modèle vise à donner une meilleure lisibilité à la certification en travail social, à opérer une simplification du système, à une mise en cohérence avec l'ensemble des certifications touchant le secteur de l'intervention sociale et à faciliter des parcours promotionnels tout au long de la vie.

II. Présentation du modèle combiné

Le modèle combiné repose sur quelques principes simples, mais indispensables à l'évolution de l'architecture des diplômes : pragmatisme, clarification, lisibilité, simplification, cohérence.

Le nombre de certifications inscrites au code de l'action sociale et des familles est de 16. La structuration en domaines de compétences dans chacune des formations subdivise, en autant de domaines de formation qualifiants, un parcours de formation conduisant à l'obtention d'un diplôme. A cela s'ajoutent les différentes possibilités et modalités pour entrer, suivre une formation ou obtenir une qualification partielle (équivalences, passerelles, dispenses, formations suites à une VAE partielle, apprentissage) ou une qualification complète (VAE).

En conséquence, après avoir analysé les 16 diplômes, nous constatons qu'il y a systématiquement entre les diplômes de même niveau des domaines de compétences semblables qui justifient une base de formation commune et des dispenses permettant, non seulement de faciliter l'entrée en formation, mais également réduisant la durée, le contenu, et l'épreuve.

Pour chaque diplôme obtenu, il y a au moins un diplôme de niveau supérieur pour lequel l'accès est facilité (par le droit d'accès, voire par la dispense et ou l'allègement d'un ou plusieurs domaines de compétence). De plus, moyennant 3 à 5 ans d'exercice professionnel suite à l'obtention du diplôme, le saut d'un niveau supérieur est possible (du niveau V au niveau III, du niveau IV au niveau II, du niveau III au niveau I).

Des équivalences permettent aux détenteurs de diplômes externes à l'appareil de formation d'entrer de droit dans des formations diplômantes du travail social (sont concernés les diplômes de l'Education nationale, de la Santé, les diplômes inscrits au RNCP...).

L'architecture actuelle montre que :

- à dimension horizontale, par le jeu des dispenses entre les diplômes, il est possible de construire des parcours communs ;
- à dimension verticale, les parcours ascensionnels sont très significatifs du niveau V au niveau I durant la formation tout au long de la vie (on peut passer du niveau V au niveau III puis au niveau I).

Niveau V

De nombreux diplômes, hors secteur mais de même niveau V, sont désignés pouvant donner accès aux formations du DEAVS et DEAMP avec pour chacun une possibilité de dispense d'un ou plusieurs domaine(s) de formations. Ces autres diplômes n'étant pas du secteur des formations sociales, ils vont bénéficier d'orientations nouvelles pour une entrée dans les métiers du social. Ils constituent une mobilité professionnelle horizontale importante.

Nous remarquons que le phénomène se porte sur les deux diplômes AVS et AMP, alors que pour le DEAF nous n'avons pas d'entrée pouvant venir d'une autre formation.

Le passage entre AVS et AMP, est largement facilité dans la mesure où 4/5 ou 6 domaines de formations sont dispensés. Autrement dit, l'équivalence entre ces deux diplômes est très importante. Le DEAF reste isolé de cette équivalence.

Le diplôme DETISF est ouvert aux candidats ayant obtenu l'un des trois diplômes de niveau V : des dispenses sont réglementaires.

Le DEAVS et le DEAMP peuvent conduire également au DEME.

Ainsi le passage entre le niveau V et le niveau IV est facilité par des dispenses. Toutefois, les parcours proposés ne sont pas identiques : le DEAF quelque peu isolé ne peut conduire qu'au DETISF, le DEAVS peut conduire aux deux diplômes du niveau IV et, le DEAMP peut également conduire moyennant 3 à 5 ans d'expérience professionnelle vers une formation de niveau III et être candidat aux diplômes DEES et DEEJE.

Niveau IV

Outre les candidats venant du niveau V des professions sociales, deux bacs pro sont désignés permettant un accès avec dispense sur le DETISF (dispense d'un domaine de formation).

Les formations de l'animation de niveau IV sont également désignées pour entrer avec une dispense dans les formations sociales de même niveau.

Entre les deux diplômes de niveau IV, nous avons réciproquement entre deux et trois dispenses dans la mesure où une mobilité horizontale est envisagée.

L'obtention des deux diplômes de niveau IV permet d'être candidat, après 4 ans d'expérience professionnelle, à la formation CAFERUIS laquelle se conclut par un diplôme de niveau II.

C'est dire :

Pour chaque niveau de formation, les formations en travail social conduisent à des dispenses facilitant la mobilité horizontale.

Du niveau V au niveau IV, les accès pour les candidats aux formations sociales sont également facilités par des dispenses en vue d'une mobilité verticale.

De nombreuses formations de niveau V extérieures à l'appareil de formation permettent d'entrer dans le dispositif moyennant dispenses.

Deux bac pro sont identifiés pour donner dispense dans les deux formations de niveau IV. Les deux diplômes de niveau IV dans le tracé de la promotion se séparent entre le niveau III dans le champ du social (DEASS) et le champ éducatif pour le DEES. Ouverture et continuité pour les deux diplômes vers les diplômes de niveau III.

Niveau III

- Entrée par le bac (niveau général) ou bac + (45 %), par diplômes de travailleurs sociaux ?
- Entrée massive des parcours scolaires classiques (bac seulement : 60 %, bac et bac+ : environ 80 %).
- Trois fondements en capacité, compétence et connaissances : animation, éducation, aide et assistance.
- Dispense de tous les DC 3 et 4 pour tous les diplômes = un équivalent général = une mobilité latérale entre les diplômes = structuration des diplômes à deux niveaux
- DC1 et DC2 = forme optionnelle.
- Passage au niveau II ou I au choix pour les fonctions d'encadrement = mobilité verticale.
- Une seule voie pour un diplôme promotionnel de type technique.

Le **modèle combiné** permet de regrouper les formations existantes car la multiplicité est source de fragilité et de faible lisibilité en France et, plus largement, en Europe. Le fractionnement de la formation ne correspond plus précisément à la division des missions. Ce regroupement des diplômes s'organise selon le schéma suivant.

Pour chaque **famille de niveau** de diplôme, il est retenu une appellation :

- Auxiliaire en travail social (niveau V)
 - Technicien en travail social (niveau IV)
 - Bachelor en travail social (niveau III)
 - Master en travail social (niveau II et I)
- Puis, pour chaque **niveau** un intitulé :
ex : Bachelor en travail social.
- Puis une **spécialisation** :
Exemple : spécialisation en Education, spécialisation en Animation.
- Puis, enfin, à une mention qui renvoie au diplôme d'Etat correspondant à la spécialisation.

I. L'articulation et l'ordre retenu par le groupe pour chaque niveau sont les suivants :

1. **Famille de niveaux** : Auxiliaire (niveau V), Technicien (niveau IV), Bachelor (niveau II), Master (niveau I).
2. **Niveau** : Bachelor en travail social.
3. **Spécialisations** : Education / Animation /...
4. **Mentions** : Diplômes d'état correspondant à la spécialisation.

Illustration de l'architecture retenue pour le niveau V :

Tronc commun : Auxiliaire en travail social.

Spécialisations : Cohésion Sociale / Animation / Education.

Mentions : Si spécialisation Cohésion Sociale, les mentions possibles seront : Aide Médico-Psychologique ou Assistant Familial ou Auxiliaire de vie sociale.

III. Conclusion

A ce stade, le travail d'approfondissement du modèle combiné ne peut se faire qu'après validation d'un certain nombre d'acteurs extérieurs à l'UNAFORIS visant à garantir la validité juridique et politique.

Pour cela, il conviendrait de rencontrer les employeurs en prenant en compte la dimension de rénovation des conventions collectives, les ministères et particulièrement le ministère des affaires sociales ainsi que la Commission nationale de la certification professionnelle.

Le groupe de travail préconise, au-delà de ces contacts, un travail sur l'intitulé des diplômes, sur la production de schémas explicatifs niveau par niveau, de la question des dispenses et de la comparaison avec l'ensemble des diplômes concernant le secteur en s'appuyant sur les réflexions des réseaux.

Pour le groupe de travail,
Laurent Gaud et Manuel Pélissié, co-animateurs

NOTES EXPLICATIVES DU SCHEMA

Le schéma ci-joint cherche à montrer avant tout les principes qui prévalent à cette nouvelle architecture.

Le travail sur les contenus est un travail technique d'ingénierie de formation extrêmement précis et complexe qui ne pourra se faire que dans un deuxième temps après acceptation des principes. Il nécessitera d'être travaillé avec divers acteurs externes à l'UNAFORIS (CNCP, DGCS, Education nationale...).

Le schéma général devra être décliné en schémas, niveau par niveau, pour saisir les différenciations nécessaires derrière l'architecture commune.

Ce schéma vise d'abord à démontrer que les principes choisis sont valables pour chacun des niveaux repérés. La première clarification est donc de retrouver du niveau V au niveau I un processus identique.

A l'intérieur de chaque niveau, on retrouve une construction fondée sur la conviction qu'un parcours commun de formation est non seulement possible mais surtout nécessaire et utile. Il détermine un périmètre commun de connaissances qui sera utile quel que soit la mention puis la spécialité choisie. Il favorise de ce fait l'idée d'un parcours à voies multiples, mais en évitant les impasses, les voies de garage. Il permettrait ainsi une réorientation des étudiants sans avoir pour autant à refaire la totalité du cursus. Il peut favoriser aussi la promotion professionnelle sans se confiner à des parcours linéaires.

Le schéma montre la nomenclature européenne et française (celle-ci devant être retravaillée par la Commission Nationale de la Certification Professionnelle -CNCP-).

Les "appellations" ont vocation à caractériser les diplômes et les repérer dans l'ensemble du paysage français de la certification. Il n'est pas question de comparer leur intitulé avec leur correspondance européenne (exemple : Bachelor) en raison des différences juridiques encore existantes qui restent à étudier.

L'intitulé complet du diplôme est donc : diplôme de....., mention....., spécialité.... reprenant ainsi le principe appliqué à l'université.

MODÈLE UNAFORIS D'ARCHITECTURE DES DIPLÔMES EN TRAVAIL SOCIAL " LE MODELE COMBINÉ "

CEC

Edu. Nale

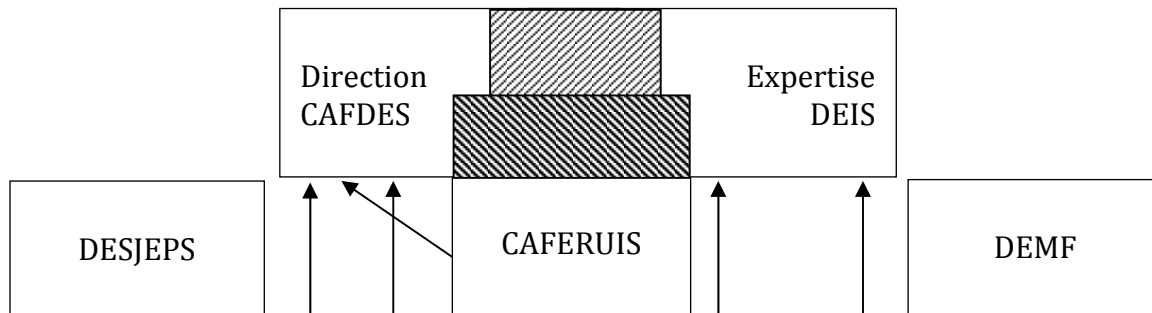
8

D

Diplôme de Master en travail social

7

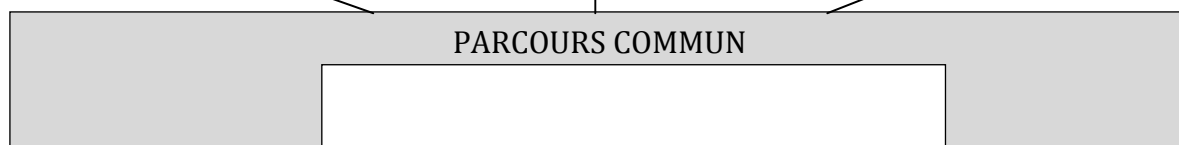
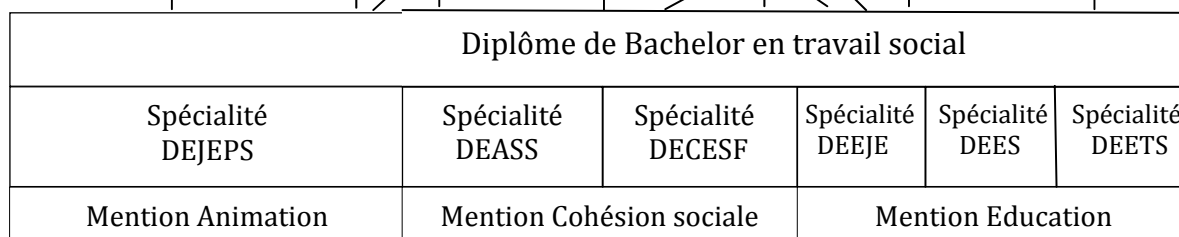
M2



M1

6

L-B



3

BAC

